

**RELEVÉ DE DECISIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 12 AVRIL 2021 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suppléants : /  
Nombre de votants : 24

**L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.**

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

**Absents ou excusés** : CHALBOS Stéphanie, MLODORZENIEC Lara et SIMOND Evelyne

**Pouvoirs** :

Madame CHALBOS Stéphanie à Madame COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne  
Madame SIMOND Evelyne à Monsieur PADERNOZ René

**Suppléant** : /

---

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour** :

- ❖ Vote des taux de contribution directe
- ❖ Vote subvention d'équilibre OT
- ❖ Vote des subventions aux établissements publics locaux
- ❖ Contributions aux organismes de regroupement budget général
- ❖ Vote subvention d'équilibre budget campings
- ❖ Vote des cotisations pour l'année
- ❖ Vote des redevances SPANC
- ❖ Tarifs eau potable
- ❖ Approbation des tarifs des campings
- ❖ Vote des budgets primitifs
- ❖ Convention Amorce
- ❖ Bilan contradictoire pour transport
- ❖ Convention de financement pour le contrôle d'accès du CPAS/MFS entre le Département et la CCY
- ❖ Régie de recette Jeunesse
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 mars 2021 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des modifications formulées ci-dessous par M. Didier PADEY et Pierre SULPICE (en italique) :

Page 8 – M. Didier PADEY est également intéressé par ce bilan et propose sa participation aux prochains Copil de « Vignobles et Découvertes ». *Il s'interroge également sur l'ambiguïté du positionnement territorial du canton de Yenne officiellement connecté au Pays du lac d'Aiguebelette et le SMAPS et sur cette opération à Aix les Bains – Riviera des Alpes.*

*Cette ambiguïté ne peut qu'apporter de la confusion pour les touristes et in fine notre développement touristique.*

*En conséquence, nous devrions réfléchir à notre propre marque de destination et nous afficher comme une véritable destination touristique.*

Page 9 – M. Pierre SULPICE tient à rappeler à l'Assemblée que cet établissement *n'est pas à jour des versements de sa taxe de séjour*, et ce malgré ses engagements vis-à-vis de la collectivité.

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir intégrer une délibération à l'ordre du jour du Conseil concernant le marché pour l'exploitation de la déchetterie.

Le Conseil communautaire valide.

#### ❖ Vote des taux de contribution directe

Il est rappelé les taux 2020 de contribution directe :

- CFE : 29,88 %
- Foncier bâti : 6,88 %
- Foncier non bâti : 33,02 %

M. René PADERNOZ rappelle que 2 taux ont fait l'objet d'une augmentation lors du précédent mandat, augmentation qu'il justifie au regard de la situation financière de l'époque.

Toutefois, la situation s'étant assainie depuis, il propose de baisser le taux de foncier bâti (TFB). Plusieurs simulations ont été faites mais il estime que passer à 6 % le taux de FB serait un geste apprécié par les administrés et ne diminuerait le produit que de 76 000 € environ. Cette baisse permettrait de compenser en partie l'augmentation de la REOM.

M. le Président entend les arguments de M. PADERNOZ mais revient sur les ratios financiers présentés lors du DOB qui montrent à quel point la situation reste fragile. Par ailleurs, les coûts de fonctionnement augmentent chaque année et les besoins en investissement vont prendre de l'importance. Il prend notamment l'exemple du projet de caserne de gendarmerie, dont certaines subventions ne sont pas encore acquises.

M. le Président rappelle enfin que le budget OM est un budget annexe qui est censé s'équilibrer tout seul, et que cette baisse de taux n'impacterait que les finances du budget principal.

M. PADERNOZ estime que le projet de caserne de gendarmerie n'est pas un exemple pertinent, celui-ci devant bénéficier d'un loyer censé couvrir les annuités d'emprunt. Il souligne que la baisse du taux de FB, même si elle n'impacterait qu'une partie des contribuables, restaurerait un peu la confiance des administrés vis à vis des pouvoirs publics.

Malgré les aspects vertueux d'une telle mesure, M. Pierre SULPICE insiste sur les futurs investissements à prévoir. Pour pouvoir les réaliser, il faudra avoir les recettes en face.

**Le Conseil communautaire REJETTE**, avec 2 voix pour, 21 voix contre et une abstention, la baisse de la TFB à 6 %. Les taux 2020 sont donc maintenus pour le budget primitif 2021

❖ Vote subvention d'équilibre OT

M. François MOIROUD précise à l'Assemblée que l'OT n'a pas souhaité solliciter une augmentation de la subvention cette année. Toutefois, avec les investissements à venir, notamment dans le cadre du contrat régional Ambition Tourisme, il faudra peut-être revoir le montant de cette subvention.

M. Didier PADEY souhaiterait connaître les objectifs dévolus à l'OT ainsi que les actions qu'il met en place. Est-ce possible d'obtenir les bilans de la structure, au regard de la somme versée chaque année par la CCY ?

M. le Président rappelle que le comité de direction de l'OT fait office de « commission tourisme » à la CCY, ce qui crée un lien étroit entre les deux structures. Un bilan annuel de l'EPIC est donc prévu et nécessaire.

M. PADEY ajoute que c'est une erreur de tout miser sur le Défilé de Pierre Chatel. Il y a d'autres atouts touristiques sur le territoire qu'il convient de développer (itinéraires cyclables par exemple). Selon lui, il faut trouver un juste équilibre sur l'ensemble du territoire, et ne pas se concentrer que sur Yenne.

M. le Président précise que la CCY, en lien avec le SMAPS, travaille au développement touristique de son territoire depuis des années. A ce titre, de nombreux projets ont vu le jour qui ont concerné l'ensemble des communes : 180 km d'itinéraires VTT, gîtes et chambres d'hôtes, oenotourisme sur Jongieux, chemin de compostelle, Via Rhôna, ....

Mais il convient désormais de porter des projets structurants qui peuvent créer une dynamique locale forte. Il prend notamment l'exemple de la base de loisirs Rivier'Alp située aux Echelles qui rencontre aujourd'hui un grand succès.

M. MOIROUD abonde aux propos du Président et rappelle que la Région conditionnait ses aides à deux ou trois projets phares plutôt qu'à une multitude de petits projets.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'office de tourisme de 122 000 € en 2021

❖ Vote des subventions aux établissements publics locaux

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention en 2021 de :

- 54 000 € au CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales)
- 1 700 € au CEN (Conservatoire des Espaces Naturels)
- 2 250 € à la commune de Yenne pour la fête du 15 août

❖ Contributions aux organismes de regroupement budget général

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une contribution en 2021 aux organismes de regroupement suivants :

- Syndicat du Haut-Rhône (SHR) pour 23 886 € au titre de la compétence GEMAPI.
- Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) pour 99 400 € au titre de ses compétences générales et de sa mission SCOT.
- CA Grand Lac pour 5 070 € au titre de l'action « Vignoble et découvertes ».

❖ Vote subvention d'équilibre budget campings

M. Jean-Jacques DANTIN demande où en sont les discussions avec les locataires concernant la gestion future des campings.

Mme Virginie GIROD informe le Conseil qu'une étude portée par AGATE va s'engager sous peu. Des rencontres ont déjà eu lieu avec les locataires et une autre est prévue la semaine prochaine. Au regard des aspects financiers, juridiques et réglementaires qui sont en jeu, cette opération prendra quelques mois. Mais il est important d'avancer car les locataires ont besoin de perspectives.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, les subventions d'équilibre du budget général :

- au budget annexe « Camping du Flon » pour 21 566,39 €.
- au budget annexe « Base de loisirs » pour 25 150,45 €

❖ Vote des cotisations pour l'année

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion en 2021 aux organismes suivants :

- CAUE Savoie pour 550 €
- AGATE pour 2 100 €
- Savoie Vivante pour 200 €
- ADCF pour 800 €
- Centre de gestion pour contrat groupe pour 800 €
- Centre de gestion adhésion service préventions des risques pour 350 €
- Ecolégramme PE et CL pour 30 €
- SDES pour 140 €

❖ Vote des redevances SPANC

Il est rappelé que les tarifs restent les mêmes que ceux de l'année dernière.

M. Pierre SULPICE souligne que la politique tarifaire n'a pas été évoquée en commission. Aujourd'hui, on n'arrive pas à remplir nos obligations car l'agent n'a pas le temps de faire les contrôles. Si on veut mener des contrôles sur les installations tous les 5 ans, il faudrait sans doute créer un poste à mi-temps. Il rappelle également la prise de compétence assainissement collectif en 2026 et les conséquences en matière de ressources humaines qu'elle implique.

M. Christian GARIOUD informe le Conseil de l'opposition des sénateurs pour une prise de compétence obligatoire en 2026. On se dirigerait peut-être vers une prise de compétence à la carte.

M. SULPICE estime qu'il est trop tard pour modifier les tarifs cette année. Il faut différer la décision d'un an et profiter de ce délai pour réfléchir à la question.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, les tarifs redevances SPANC suivants :

- 27 € HT/an ou 2,25 € HT par mois pour la redevance sur les installations d'assainissement non collectif existantes ;
- 200 € HT pour l'examen préalable de la conception des installations d'assainissement non collectif ;
- 200 € HT pour la vérification de l'exécution des installations d'assainissement non collectif ;
- 50 € HT en cas de contre-visite à réaliser dans le cadre de la vérification de l'exécution des installations d'assainissement non collectif ;
- 50 € HT pour l'instruction des CUb (Certificat d'Urbanisme Opérationnel) et DP (Déclaration Préalable) ;
- 200 € HT pour le diagnostic de vente assainissement non collectif.

#### ❖ Tarifs eau potable

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le tarif pour l'eau potable 2021/2022, tel que précisé ci-dessous :

Prix du m<sup>3</sup> d'eau :

- Consommation : 1,55 € HT/m<sup>3</sup>

Abonnement eau :

- 4,66 € HT par mois pour un compteur de diamètre 15
- 4,82 € HT par mois pour un compteur de diamètre 20 à 25
- 4,98 € HT par mois pour un compteur de diamètre 30 à 35
- 6,07 € HT par mois pour un compteur de diamètre 40 à 45
- 7,79 € HT par mois pour un compteur de diamètre 50 à 75
- 9,04 € HT par mois pour un compteur de diamètre 80 à 100
- Entretien d'un branchement fermé : 0,76 € HT par mois
- Tarif vente eau collectivités voisines (Grand Lac) : 0,90 €/m<sup>3</sup>

#### ❖ Approbation des tarifs des campings

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, les tarifs 2021 du camping du Flon et de la base de loisirs de Chevelu.

#### ❖ Vote des budgets primitifs

### BUDGET GENERAL

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité moins 2 abstentions, le Budget primitif 2021 du budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 272 242,39 € pour la section de fonctionnement et à 784 155,71 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE EAU

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 du service de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 276 145 € pour la section de fonctionnement et à 2 336 624,71 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE SPANC

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 du SPANC qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 83 705 € pour la section de fonctionnement et à 41 305,26 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE BELVEDERE

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 du Belvédère qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 691,09 € pour la section de fonctionnement et à 24 517,87 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 de la base de loisirs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 68 150,45 € pour la section de fonctionnement et à 39 203,12 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE CAMPING DU FLON

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 du camping du Flon qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 505,39 € pour la section de fonctionnement et à 16 135,39 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE OM

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 des OM qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 873 831,32 € pour la section de fonctionnement et à 127 153,93 € pour la section d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE TRANSPORT

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 des transports qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 441 603,81 € pour la section de fonctionnement.

## BUDGET ANNEXE ZAE

M. le Président présente les dépenses et recettes en fonctionnement puis en investissement.

**Le Conseil communautaire VOTE**, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 ZAE qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 61 200 € pour la section de fonctionnement et à 61 200 € pour la section d'investissement.

### ❖ Convention Amorce

Mme Laurence BOIRON rappelle qu'AMORCE est une association nationale regroupant des collectivités et des entreprises. Il s'agit d'un lieu d'échange des connaissances et d'expériences sur les thématiques suivantes :

- la gestion des déchets (techniques de collecte, de valorisation, de stockage, de transport, réglementations, coûts, financements, aspects juridiques, fiscalité, information)
- La transition énergétique (production, distribution, consommation, conséquences des choix d'urbanisme et de transport)
- La gestion du cycle de l'eau (gestion durable de l'eau à la hauteur des enjeux liés au dérèglement climatique)

Le montant de l'adhésion s'élève à 393 €/an. Mme BOIRON précise par ailleurs qu'il faut désigner un titulaire et un suppléant.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion à l'association AMORCE pour 393 €/an, et désigne Mme Laurence BOIRON, titulaire, et M. Christian GARIOUD, suppléant.

### ❖ Bilan contradictoire pour transport

Comme chaque année, il convient de dresser un bilan contradictoire de gestion concernant le transport scolaire, correspondant ici à l'activité scolaire 2020-2021.

D'un commun accord avec la Région, ce bilan est arrêté au 15 janvier 2021, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

Il est précisé que les recettes s'élèvent à 42 472,50 € TTC, dont 39 032,50 € de participation des familles (reversés à la Région à 100 %) et 3 440 € d'autres recettes (reversés à la Région à 50 %, soit 1 720 €).

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le bilan contradictoire des recettes avec la Région concernant le transport scolaire.

### ❖ Convention de financement pour le contrôle d'accès du CPAS/MFS entre le Département et la CCY

Le Conseil est informé que, dans le cadre de la mise en place d'un contrôle d'accès pour le CPAS, le Département propose à la CCY que ce système puisse également bénéficier à France Service. Il s'agit de sécuriser l'entrée du bâtiment avec un interphone commun pour tous les services présents au pôle social.

Le coût d'investissement, estimé à 12 000 € TTC, sera pris en charge à 50 % par le Département et 50 % par la CCY. La maintenance sera assurée par le Département.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en place d'un interphone commun au pôle social avec le Département, ainsi que la participation de la CCY à hauteur de 50 % des coûts d'investissement.

#### ❖ Régie de recettes Jeunesse

Il convient de modifier la délibération du 11 juillet 2017 portant modification de la régie d'avances et de recettes des services « Marmots » et « Jeunesse ».

Cette modification permet de prendre en compte d'une part la nouvelle organisation du service et d'autre part de préciser que l'indemnité de responsabilité du régisseur est incluse au sein du RIFSEEP du régisseur titulaire (part IFSE).

Il est proposé de nommer régisseur titulaire la directrice des accueils de loisirs extrascolaires et régisseur suppléant la responsable de l'Espace jeunes.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, la modification de la régie d'avances et de recettes des services « Marmots » et « Jeunesse », ainsi que la nomination de la directrice des accueils de loisirs extrascolaires comme régisseur titulaire et la responsable de l'Espace jeunes comme régisseur suppléant.

#### ❖ Marché d'exploitation de la déchetterie

Il est rappelé que le marché d'exploitation de la déchetterie arrive à terme le 01 mai 2021. Conformément à la délibération du 12 janvier 2021 une consultation par appel d'offres ouvert a été effectuée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises composé de deux lots :

- Lot 1 « Gestion du haut de quai de la déchetterie »
- Lot 2 « Transport et valorisation des déchets »

11 dossiers ont été retirés durant la publication de l'avis d'appel à concurrence et 2 offres ont été réceptionnées au terme de la consultation (une offre pour chaque lot).

La commission d'appel d'offres a été réunie pour l'examen des offres et propose le classement suivant :

- Lot 1 « Gestion du haut de quai de la déchetterie » : société TRIALP
- Lot 2 « Transport et valorisation des déchets » : groupement SIBUET/BIOVAL/SME

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, ce classement et autorise M. le Président à signer les pièces du marché.

#### ❖ Questions diverses

- Marché sur la collecte des conteneurs « emballages ménagers » et « papiers » et transfert au centre de tri

Il est rappelé que le marché de collecte des conteneurs « emballages » et « papiers » arrive à terme le 30 avril 2021. Conformément à la délibération du 12 janvier 2021 une consultation via une procédure adaptée a été effectuée.

10 dossiers ont été retirés durant la publication de l'avis d'appel à concurrence et 3 offres ont été réceptionnées au terme de la consultation.

M. le Président présente le rapport d'analyse des offres basé sur les critères établis dans le Règlement de consultation :

	<b>Note globale/100</b>
Eco Déchets	97.14
Suez	90
Minéris	98

Le conseil communautaire valide l'attribution du marché à la société Minéris.

- Panneaux photovoltaïques

M. le Président informe le Conseil du travail mené par la DDT Savoie pour lister les sites potentiels pouvant accueillir des installations de production d'électricité au sol.

Un site sur la commune de la Balme a ainsi été fléché pour pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques.

- Compétence Mobilité

M. le Président rappelle le choix fait récemment par la CCY de laisser la compétence Mobilité à la Région, comme c'est le cas dans les autres intercommunalités de l'Avant-Pays.

Toutefois, la Région a proposé aux EPCI des délégations de services sur les questions liées à la mobilité douce (covoiturage, schéma cyclable, autopartage, etc ...), lesquelles seraient précisées dans une convention.

C'est pourquoi M. le Président propose de former un groupe de travail dont le but est de réfléchir plus spécifiquement à ces délégations et de proposer des axes de travail à la Région.

- Concours « Mon beau village »

M. Didier PADEY informe le Conseil du concours organisé par le Dauphiné Libéré sur les plus beaux villages du département.

A l'issue de la première phase du concours, il ne reste plus que 6 villages finalistes, dont Jongieux. M. PADEY invite donc les élus à voter s'ils le souhaitent pour sa commune.

Séance levée à 23H20  
Fait à Yenne, le 15 avril 2021

Le Président,  
G. DUMOLLARD